

Le 13 février 2004

Eurotunnel obtient sa licence européenne d'entreprise ferroviaire

Eurotunnel accueille avec satisfaction la décision du Ministre de l'Equipeement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, et du Secrétaire d'Etat aux Transports et à la Mer, de délivrer une licence d'opérateur de fret ferroviaire à Europorte 2 sa filiale spécialement créée pour développer cette nouvelle activité.

C'est la première licence délivrée en France depuis l'ouverture à la concurrence du Réseau Transeuropéen de Fret Ferroviaire le 15 mars 2003. Elle va permettre à cette société de développer dès le début de l'année prochaine un service de traction ferroviaire de point à point. Elle va maintenant poursuivre la mise en œuvre de ce projet dans le cadre des procédures appropriées et en particulier demander des certificats de sécurité pour chaque infrastructure utilisée et l'attribution des sillons nécessaires.

La première liaison prévue reliera l'Italie à la Grande-Bretagne. Dès le début 2005, Europorte 2 tractera des trains entre Bâle et les centres économiques de la Grande-Bretagne en empruntant le corridor fret reliant Milan, Bâle, Metz (pour les connections vers l'Allemagne et l'Europe de l'Est), Dourges (près de Lille) et le centre de l'Angleterre (les Midlands). Le trafic de ce nouveau service devrait être de 5 trains aller-retour par semaine pour atteindre 30 trains d'ici 2008. Il suscite déjà l'intérêt de plusieurs clients potentiels.

Ce nouveau service de fret ferroviaire réduira d'une journée le temps de voyage par rapport aux liaisons par bateau en mer du Nord ; il procurera également des avantages très significatifs sur le plan environnemental en transférant le fret de la route vers le rail. Eurotunnel explore activement d'autres possibilités de liaisons de fret ferroviaire.

En parallèle et conformément à la priorité du groupe accordée à l'intensification du trafic fret existant, Eurotunnel finalise un projet de plate-forme fret intermodale qui constituera le seul accès possible au Royaume-Uni pour des wagons de gabarit continental. Ce nouveau terminal FIRST (Folkestone International Rail Freight Services Terminal), prévu pour être opérationnel en 2005, se situera à proximité des installations Eurotunnel existantes sur le site de Folkestone. Il permettra de lever les barrières actuelles au trafic ferroviaire intermodal en provenance du Continent et sera le premier pas vers l'utilisation, par les trains de marchandises, de la ligne à grande vitesse (CTRL) reliant Folkestone à Londres. Ce terminal sera bien évidemment ouvert à tous les opérateurs ferroviaires pour leurs trains de marchandises.

Eurotunnel estime que le nouveau terminal sera en mesure d'accueillir 4 trains par jour, le tunnel sous la Manche permettant le passage de tous les modes de transport de marchandises, containers ISO, caisses mobiles, remorques non accompagnées, aussi bien que sur des wagons conventionnels.

Richard Shirrefs, Directeur Général du groupe Eurotunnel, a déclaré :

« Notre volonté est d'ouvrir la Manche au transport ferroviaire de marchandises. L'attribution de cette licence ainsi que la construction d'un terminal intermodal à Folkestone sont deux étapes importantes dans la mise en œuvre de notre stratégie de développement du fret ferroviaire transmanche.

L'activité de notre filiale Europorte 2 se fera avec le plus grand souci de qualité de service et dans de strictes conditions de transparence vis-à-vis des autres opérateurs. »

Christian Costa, Président d'Europorte 2, a déclaré :

« Je me réjouis de cette décision. Nous allons maintenant pouvoir passer à la phase active de notre projet. »